

Archives nationales

SERIE J

LAYETTES DU TRESOR DES CHARTES

GOUVERNEMENT D'ILE-DE-FRANCE

PARIS I

J 148-150

par Marie DEJOUX

sous la direction de Ghislain BRUNEL

2010

Avertissement

Datation

Les actes ont été datés en restituant la date moderne lorsque cela était possible ; les datations portent alors la mention de leur restitution dans le « nouveau style » (n. st.) chronologique, la majorité des actes relevant du style de Pâques qui était usité dans le domaine royal.

Scellement

Lorsque l'acte analysé conserve encore son sceau, le fait a été relevé ; s'il s'agit d'un scellement sur double queue de parchemin, généralement de cire naturelle ou brune, la simple mention « acte scellé » est employée. Lorsque se présentent un mode de scellement plus complexe (lacs de soie, lacs tressés, ruban, etc.) et une couleur de cire particulière (cire verte, cire rouge), ils sont détaillés dans l'analyse matérielle.

Références bibliographiques

S'agissant des documents antérieurs à 1270, les analyses de l'inventaire donnent systématiquement la référence à l'édition ou au résumé de l'acte qui figure dans les *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1863-1902, 4 tomes.

Lorsque l'acte analysé figure en copie dans un registre de la chancellerie royale qui a fait l'objet d'un répertoire imprimé, il est fait mention de cette source ultérieure sous forme abrégée :

Registres de Philippe IV le Bel : *Registres du Trésor des Chartes*, t. I : *Règne de Philippe le Bel. Inventaire analytique*, par J. GLENISSON et J. GUEROUT, sous la direction de R. Fawtier, Paris, 1958 (un index des matières ; un index des noms de lieux et de personnes).

Registres de Louis X le Hutin et Philippe V le Long : *Registres du Trésor des Chartes*, t. II : *Règnes des fils de Philippe le Bel. Première partie : règnes de Louis X le Hutin et de Philippe V le Long. Inventaire analytique*, par J. GUEROUT, sous la direction de R. Fawtier, Paris, 1966.

Registres de Charles IV le Bel : *Registres du Trésor des chartes*, t. II : *Règnes des fils de Philippe le Bel. Deuxième partie : règne de Charles IV le Bel. Inventaire analytique*, par H. JASSEMIN et A. VALLEE, refondu par J. GUEROUT, Paris, 1999.

Registres de Philippe VI : *Registres du Trésor des chartes*, t. III : *Règne de Philippe de Valois. Trois parties*, par J. VIARD et A. VALLEE, Paris, 1978-1984.

PARIS I

J 148

1-5. Rentes provenant de la succession du chambellan royal, Philippe de Nemours.

1. Paris, juin 1256.

Confirmation, par le roi Louis IX, du versement d'une rente annuelle de 20 livres parisis sur le Temple à Paris, au bénéfice de Philippe, fils de son défunt chambellan Philippe de Nemours, et de ses héritiers ; cette somme provient du partage d'une rente de 40 livres acquise par le chambellan à la suite d'un échange avec Guillaume, seigneur de Lignièrès, et dont l'autre moitié a été échangée, après accord du roi, avec l'abbaye de Barbeau (« Port-Sacré ») par un autre fils du chambellan, Jean [cf. n° 2a-2d].

Acte en latin, cancellé, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge.

Éd. : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4266, p. 307.

2a - 2d. Échange de rentes entre Philippe de Nemours et l'abbaye de Barbeau (Port-Sacré)
(4 pièces attachées ensemble).

2a. Paris, juin 1256.

Notification par l'officialité de Paris de l'échange de la rente susdite par Philippe de Nemours, clerc, à l'abbé et au couvent de Barbeau (« Port-Sacré »), contre une rente annuelle de quatre muids de froment sur la grange de Guicherville, de 4 livres parisis sur les cens de Guicherville et de deux muids de vin au clos de Bromeille.

Acte en latin, cancellé, scellé.

Éd. : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4252, p. 295.

2b. Paris, juin 1256.

Approbation et confirmation de cet échange par le roi Louis IX.

Acte en latin, cancellé, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge.

Éd. : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4265, p. 306.

2c. 9 juin 1257.

Vidimus de la charte de confirmation du roi Louis IX [n° 2b] par l'officialité de Paris.

Acte en latin, cancellé, scellé.

Résumé : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4345, p. 360.

2d. 21 mai 1259.

Autre vidimus de la charte de confirmation du roi Louis IX [n° 2b] par l'officialité de Paris.

Acte en latin, cancellé, scellé.

Résumé : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4488, p. 360.

3a – 3 bis/3. Rentes provenant du règlement de la succession de Philippe de Nemours par sa veuve, Isabelle de la Haye.

3a. Novembre 1257.

Règlement de la succession de son défunt mari, Philippe de Nemours, et de son fils Louis, portant sur le village d'Achères, les bois de Saint-Eloi et sur une rente de 100 l. p. sur le Temple, par Isabelle, dame de la Haye et de Passavant, à son bénéfice et à celui de leur fils, Gautier, seigneur de Nemours, maréchal de France, et à celui des deux autres fils du chambellan, Jean de Nemours, clerc et chanoine de Tours, et Philippe de Nemours.

Acte en latin, cancellé, scellé.

Éd. : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4384, p. 389.

3b. Paris, novembre 1257.

Vidimus et confirmation du règlement de succession susdit [n° 3a] par le roi Louis IX.

Acte en latin, cancellé, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge.

Résumé : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4385, p. 390.

3b 1. Paris, novembre 1257.

Autre vidimus et confirmation du règlement de succession susdit [n° 3a] par le roi Louis IX.

Acte en latin, cancellé, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge.

Résumé : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4385, p. 390.

3bis/1. Février 1258 (n. st.).

Notification par l'officialité de Paris de la vente faite à l'abbaye de Saint-Port (Barbeau) par les fils du chambellan Philippe de Nemours, Jean, chanoine de Tours, et Philippe, écuyer, d'une rente annuelle de 36 livres parisis sur le Temple à Paris contre 670 livres parisis et un tonneau de vin de 100 sous.

Acte en latin, cancellé, scellé.

Éd. : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4393, p. 394.

3bis/2. Paris, février 1258 (n. st.).

Approbation et confirmation par le roi Louis IX de la vente susdite [n° 3 bis/1] faite par Jean, chanoine de Tours, et Philippe, écuyer, et amortissement de la rente de 36 livres parisis sur le Temple, au profit de l'abbaye de Barbeau.

Acte en latin, cancellé, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge et verte.

Éd. : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4394, p. 395.

3bis/3. 17 février 1259 (n. st.).

Vidimus de ladite charte de confirmation du roi Louis IX [n° 3bis/2] par l'officialité de Paris.

Acte en latin, cancellé, scellé.

Résumé : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 4465, p. 445.

4a-4b. Échange de rentes entre Jean de Nemours et l'abbaye de Barbeau (Port-Sacré).

4a. 24 juillet 1262.

Vente à l'abbaye de Barbeau (Port-Sacré) pour 344 livres, par Jean de Nemours, chanoine de Saint-Maurice de Tours et seigneur de Guicherville, d'une rente de 20 l. p. sur le Temple, qu'il avait

obtenue de son frère Philippe, écuyer, en échange des cens qu'il percevait à Guicherville, ainsi que des 40 sous parisis, des 2 muids de froment et du muid de vin que lui devait ledit Philippe.

Acte en latin, annulé ; fragment de sceau.

Résumé : *Layettes du Trésor des chartes*, t. IV, n° 4778, p. 43.

4b. 26 juillet 1262.

Notification de ladite vente [n° 4a] par maître Pierre, officiel de Sens.

Acte en latin, annulé ; sceau disparu.

Résumé : *Layettes du Trésor des chartes*, t. IV, n° 4779, p. 43.

5. Fontainebleau, juillet 1262.

Confirmation de la vente susdite [n° 4a] par le roi Louis IX.

Acte en latin, annulé, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge.

Résumé : *Layettes du Trésor des chartes*, t. IV, n° 4780, p. 44.

6. Février 1267 (n. st.).

Vente au roi Louis IX par Agnès, abbesse de Longchamp (« des sœurs Mineures de l'Humilité Notre-Dame proche de Saint-Cloud »), d'une rente de 100 livres prise sur les 500 livres que l'abbaye percevait annuellement dans la prévôté de Paris, du fait d'un don du roi, pour 2000 livres tournois.

Acte en latin, scellé de deux sceaux.

Résumé : *Layettes du Trésor des chartes*, t. IV, n° 5253, p. 207.

7. Paris, décembre 1277.

Don par le roi Philippe III à son frère Pierre, comte d'Alençon et de Chartres, d'une pension à vie de 6000 livres tournois, à prélever sur le Temple à Paris.

Acte en latin, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge et verte.

8. 22 mars 1277 (n. st.).

Notification par l'official du cardinal Anchier de la vente au roi Philippe III, par Hugues Cordier et sa femme Sédile, d'une rente de 16 livres parisis, prise sur la rente annuelle de 20 livres qu'ils touchaient par don du roi Louis au Châtelet de Paris, pour 300 livres tournois.

Acte en latin ; sceau manquant, lacs de soie rouge et jaune.

9-10. Rente de Jean, barbier du roi.

9. Gisors, août 1286.

Don par le roi Philippe IV à son barbier, Jean, et à ses héritiers d'un muid du meilleur blé à prendre chaque Toussaint sur son grenier à Paris.

Acte en latin, annulé, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge ; initiales PH ornées d'un rat.

10. 9 juillet 1395.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente faite au roi Charles VI, par Pierre le Marinier, bourgeois de Paris, du muid de blé accordé à Jean, barbier du roi [cf. n° 9], pour 80 livres tournois.

Acte en français, scellé.

11-12. Vente d'une part de rente par Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois¹.

11. Paris, octobre 1287.

Approbation et confirmation par le roi Philippe IV de la vente par Jeanne, tante du roi et comtesse d'Alençon et de Blois, d'une rente à l'abbaye de Cîteaux [cf. n° 12].

Acte en latin, cancellé, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge et verte.

Trois actes vidimés :

1°. Juillet 1286.

Achat par le roi à Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, du comté de Chartres et de la terre de Bonneval contre une rente de 3000 livres tournois et l'effacement d'une dette de 5000 l. t. due au roi (en latin).

2°. Août 1287.

Permission donnée par Philippe IV à Jeanne d'aliéner ladite rente (en français).

3°. Octobre 1287.

Acte de vente par Jeanne, à l'abbaye de Cîteaux, de 100 livres tournois prises sur sa rente, contre 2000 livres tournois [n° 12] (en français).

12. Octobre 1287.

Vente par Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, à l'abbaye de Cîteaux, de 100 livres tournois de rente sur le Temple à Paris, prises sur les 3000 livres tournois de rente annuelle que ledit roi lui avait allouées, en échange du comté de Chartres.

Acte en français, cancellé ; initiale A ornée de motifs floraux.

13-14. Vente d'une rente par l'abbaye de Cîteaux (2 pièces attachées ensemble) :

13. Cîteaux, 13 septembre 1397.

Procuration de Jacques, abbé de Cîteaux, donnée à Guérin, abbé de Preuilly (au diocèse de Sens), à Jacques, abbé de l'Aumône (au diocèse de Chartres), à Bertrand de Bagneux, cellérier du collège Saint-Bernard à Paris, et à Jean de Sainte-Sabine, moine de Cîteaux, pour la vente au roi d'une rente de 100 livres tournois sur le Temple à Paris, pour 1000 livres tournois.

Acte en français, scellé de deux sceaux.

14. 8 juillet 1400.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de ladite vente par Bertrand de Bagneux, procureur de l'abbaye de Cîteaux, au prix de 1000 livres tournois fixé par l'abbaye ; l'acte vidime la procuration ci-dessus (n° 13).

Acte en français, scellé d'un sceau qui traverse le repli de l'acte n° 13 ; initiale A ornée d'un poisson et lettrine J d'un décor de feuille.

15. 4 août 1291.

Échange opéré avec le roi par Hugues de Bouville, chambellan du roi, et par sa femme, Marie :

¹ Une mention dorsale des actes n° 11 et 12 indique leur date de cancellation à la Chambre des comptes, avant leur dépôt au Trésor des chartes : « *Cancellata fuit presens carta in camera compotorum XVI^a augusti MCCCC^o et tunc tradita pro ponendo in thesauro cartarum et privilegiorum regis cum littera vendicionis centum librarum redditus facte regi, de quibus fit mentio in albo* ».

contre les terres et les droits que le roi possédait en la paroisse de Sausseuzemare, ils obtiennent une rente annuelle de 122 livres et 14 sous tournois sur le Temple à Paris. Les détails de la transaction sont rapportés dans un acte royal.

Acte en français, scellé de deux sceaux.

16. 2 avril 1293.

Vidimus par Guillaume Thibout, garde de la prévôté de Paris, d'un acte du roi Philippe IV par lequel il récupère de Raoul d'Orléans, huissier d'armes, un usage que ce dernier prenait dans la forêt de Gournes contre 40 livres tournois (charte en latin, datée de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire, mars 1292, a.st.).

Acte en français, scellé.

17-19. Rente de Pierre Batestes (3 pièces attachées ensemble et dont l'attache est elle-même scellée d'un petit signet de cire rouge).

17. 7 janvier 1325 (n. st.).

Notification par Jean Loncle, garde de la prévôté de Paris, de la vente par les héritiers de Pierre Batestes, Guillaume et Perrot Batestes, écuyers, Ferry Vilain de Borron, écuyer, et Peronelle, sa femme, ainsi que Pierre de Crouy, écuyer, et sa femme Isabelle, d'une rente de 40 setiers de blé d'hiver moyen, perçue sur la grange du roi à Gonesse, à Jean d'Aumont et à sa femme Jeanne, pour 32 livres parisis.

Acte en français, scellé ; initiale A ornée de motifs géométriques.

Un acte vidimé :

1°. Fontainebleau, décembre 1297.

Acte n° 19 (en latin).

18. 21 janvier 1333 (n. st.).

Notification par Jean de Milon, garde de la prévôté de Paris, de la vente par Jean d'Aumont et sa femme Jeanne, d'une rente de 40 setiers de blé de rente au roi Philippe VI pour 160 livres de monnaie forte.

Acte en français, scellé.

19. Fontainebleau, décembre 1297.

Transformation en rente perpétuelle par le roi Philippe IV pour Pierre Batestes, son sergent d'armes, d'une rente viagère de quatre muids de blé d'hiver moyen, prélevée sur la grange du roi à Gonesse².

² Mention sur le repli : « Littere iste retente sunt penes regem pro eo quod heredes dicti P. Batestes vendiderunt Johanni Desmont XL modios dicti bladi ad hereditatem et dictus Johannes Desmont vendidit ea regi perpetuo per litteras sub sigillo Castelleti que sunt sute cum presentibus et debent fieri littere regis de residuo heredibus supradictis videlicet de VIII^o modiis dicti bladi. Scriptum tertia die februarii anno CCCXXXII^o et tunc captum fuit super regem pretium vendicionis dicti J. Desmont videlicet VIII^{xx} l. in Thesauro ».

Acte en latin, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge et verte ; signet de cire rouge sur le repli.

20-21. Rente accordée aux comtes de Boulogne et d'Auvergne par le roi.

20a-c. Trois pièces attachées :

« Lettres de l'achat de 1000 livres tournois de rente à héritage que le comte de Boulogne prenait sur le Trésor avec le titre et les cédules des arrérages que li en estoient dues, achetés avec la dite rente, 1386 »³.

20a. Usson, 4 mars 1386 (n. st.).

Procuration donnée par Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, à Jean Vimet, son chapelain, pour vendre au roi une rente de 1000 livres tournois sur le Trésor royal ainsi que tous les arrérages que le roi pourrait lui devoir, pour la somme qu'il jugera convenable.

Acte en français, scellé.

20b. 2 juin 1386.

Notification par Audoin Chauveron, garde de la prévôté de Paris, de la vente par le comte et la comtesse de ladite rente et de leurs arrérages pour 5500 livres.

Acte en français, scellé sur lacs de soie verte ; initiale A ornée de motifs géométriques.

Un acte vidimé :

1°. Usson, 4 juillet 1385.

Procuration donnée par Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, et par Jeanne, sa femme, à Jean Vimet pour ladite vente (en français).

20c. Remy en Beauvaisis, 22 juin 1386.

Approbation et vidimus par Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, et par Jeanne, comtesse de Clermont, sa femme, de la notification susdite de la prévôté de Paris [n° 20b].

Acte en français, scellé

21. Ardelot, octobre 1297.

Don du roi Philippe IV à Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, et à ses héritiers, d'une rente annuelle de 1000 livres tournois sur le Trésor royal.

Acte en latin, scellé sur lacs de soie verte et rouge, sceau arraché.

22-23. Vente d'une rente à Jean de Montigny.

22. 5 juin 1297.

Notification par Robert Mauger, garde de la prévôté de Paris, de la vente, au bénéfice et sur ordre du roi Philippe IV, d'une rente de 120 livres 50 sous de petits tournois sur le Temple de Paris, à Jean de Montigny, sa femme et leurs héritiers, pour 1250 livres de petits tournois noirs. Cette rente provient de la saisie par le roi de tous les biens de Renier le Flamand, fils de Thierry le Flamand, bourgeois de Paris, et de sa femme, Jeanne, qui avaient de grosses dettes d'argent envers le roi.

Acte en français.

³ Titre d'une cédule qui lie les trois pièces du dossier.

23. Paris, août 1297.

Approbation et confirmation de ladite vente par le roi Philippe IV.

Acte en latin, scellé de cire verte sur lacs de soie verte et rouge

24-26. Rente de Philippe de Bruet.

24. Paris, décembre 1299.

Vidimus et confirmation par le roi Philippe IV d'un acte de donation de Raoul de Clermont, connétable de France et seigneur de Nesle.

Acte en latin, scellé de cire verte sur lacs de soie verte et rouge.

Un acte vidimé :

1°. Bruges, 21 mars 1299 (n. st.).

Vidimus de la donation par Raoul de Clermont, connétable de France et seigneur de Nesle, à Philippe de Bruet et à ses héritiers, d'une rente de 515 livres et 12 sous parisis, à percevoir du receveur de Flandres, en recouvrement des dommages subis par ce dernier dans la guerre contre Guy de Dampierre, comte de Flandre, et estimés après information à 376 livrées de terre et à 1396 livres parisis (en français).

25. 13 janvier 1319 (n. st.).

Notification par Henri de Taperel, garde de la prévôté de Paris, de la vente à Jeanne, reine de France et de Navarre, par Philippe de Haverskerque, chevalier, et par sa femme, Marie, fille de Philippe de Bruet, d'une rente de 139 livres et 12 sous, provenant de l'héritage de celle-ci, pour 837 livres et 12 sous parisis. La rente de 200 livres parisis sur le Trésor du roi, que Philippe de Haverskerque tient de son père, n'est pas comprise dans la vente.

Acte en français, scellé.

26. 13 janvier 1319 (n. st.).

Notification par Henri de Taperel, garde de la prévôté de Paris, de la mise en gage d'une rente de 200 livres parisis sur le Trésor du roi, par Philippe de Haverskerque, pour garantir la vente de la rente ci-dessus décrite.

Acte en français, scellé.

27. 6 décembre 1318.

Notification par Henri de Taperel, garde de la prévôté de Paris, de la vente par Jeanne, veuve de Eudes de *Fontisvenna*, d'une rente de 200 livres tournois à Jeanne, reine de France et de Navarre.

Acte en français, scellé.

Un acte vidimé :

1° Lorris, 16 mai 1296.

Donation par le roi Philippe IV d'une rente de 400 livres de petits tournois à Eudes de *Fontisvenna*, chevalier, pour sa renonciation aux revenus de la chambellanerie du comté de Bourgogne, du sceau dudit comté, des châellenies de *Carolus* et de Bracon, qu'il avait obtenus du comte de Bourgogne, Otton. Le roi accorde par ailleurs à Jeanne, sa femme, d'hériter à la mort de son époux de 200 livres de rente sur les 400 qu'il touchait (en latin).

28-29. Rente de Eudes du Breucq.

28. Châtres-sous-Monthéry, mai 1305.

Vidimus et confirmation par le roi Philippe IV de la vente par Eudes du Breucq d'une rente sur le Temple.

Acte en latin, scellé de cire verte sur lacs de soie verte et rouge, trace de sceau plaqué de cire rouge sur le coin gauche du repli.

Deux actes vidimés :

1° Paris, février 1303 (n. st.).

Vidimus de la donation à Eudes du Breucq, par le roi Philippe IV, d'une rente de 75 livres tournois sur le Trésor du roi à Paris. Cette rente précédemment perçue sur le Trésor de Flandres avait été une première fois commuée par le roi en une rente en nature, elle-même plus tard transformée en une rente en argent sur le Trésor du roi à Paris (en latin).

2° 6 février 1305 (n. st.).

Vidimus de la notification par Pierre de Dicy, garde de la prévôté de Paris, de la vente par Eudes du Breucq, chevalier, d'une rente de 75 livres de petits tournois noirs sur le Temple à Paris, à Jean de Morvillers, écuyer, pour 720 livres parisis (en français).

29. 14 janvier 1320 (n. st.).

Notification par Henri de Taperel, garde de la prévôté de Paris, de la vente par Jean de Morvillers, chevalier du roi, de la susdite rente de 75 livres tournois à Jeanne, reine de France et de Navarre.

Acte en français, scellé.

30. 29 décembre 1319.

Notification par Henri de Taperel, garde de la prévôté de Paris, de la vente, par Jeanne de Villers, de 2 sous parisis de gage par jour et de 10 livres de frais de robe par an, perçus au Châtelet, ainsi que de tous ses arrérages, à Jeanne, reine de France et de Navarre.

Acte en français, scellé.

Un acte vidimé :

1° Chaalis, 1^{er} novembre 1302.

Donation desdites rentes par le roi Philippe IV (en latin).

31. Acte manquant. Juillet 1301.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Vente de 100 livres parisis de rente à prendre sur le Trésor du Roy, faite par Benoit de Tartarre au nom de son père Lanfranc, bourgeois de Gennes, à l'abbé et couvent de Jouy de l'ordre de Cisteaux, diocèse de Sens, pour la somme de 1100 livres parisis. Paris, 1300. (cancellée). La confirmation de la susdite vente faite par le roy, 1301, juillet ».

32-33. Rente de Béraud de Mercoeur.

32. Senlis, 23 octobre 1301.

Vente au chapitre cathédral de Laon, par Béraud de Mercoeur, chevalier, d'une rente de 200 livres de petits tournois, perçue au Louvre et pour son service dans la guerre de Flandres, pour 4600 livres de petits tournois, avec promesse de confirmation par sa femme, Isabelle de Forest, et demande de confirmation de cette vente par le roi.

Acte en français, cancellé, scellé.

33. Saint Germain-en-Laye, novembre 1301.

Vidimus et confirmation par le roi Philippe IV d'actes concernant la vente de leur rente par Béraud de Mercoeur et par sa femme, Isabelle de Forest.

Acte en latin, cancellé ; fragment de sceau de cire verte sur lacs de soie verte et rouge ; mention de cancellation⁴.

4 actes vidimés :

1°. Près de Lille, octobre 1297.

Vidimus de la donation par le roi Philippe IV, à Béraud de Mercoeur, d'une rente de 200 livres de petits tournois, perçue au Louvre et pour son service dans la guerre de Flandres (en latin).

2°. Paris, septembre 1301.

Vidimus de l'amortissement de ladite rente par le roi Philippe IV et autorisation d'aliéner celle-ci (en latin).

3° Senlis, 23 octobre 1301.

Vidimus de l'acte n° 32.

4°. 29 octobre 1301.

Vidimus de l'approbation de ladite vente par Isabelle de Forest, intégrant une nouvelle fois le vidimus de l'acte n° 32 (en français).

34. 5 août 1302.

Notification par Pierre le Jumeau, garde de la prévôté de Paris, de l'échange par Étienne de Bienfaite d'une rente de 131 livres et 5 sous tournois, perçue en différents endroits, avec le roi Philippe IV, contre quelques droits levés par le roi sur les terres dudit Étienne, à savoir les terres de Bienfaite, d'Orbec et de la Halebondière.

Acte en français, scellé de deux fragments de sceaux.

35. 26 mars 1311 (n. st.).

Notification par Jean Ploiebauch, garde de la prévôté de Paris, du rachat au roi Philippe IV, par Raoul de Presles, clerc du roi, d'une rente de 900 livres tournois qu'il devait annuellement au roi pour la prévôté de Courdemaine à Vailly-sur-Aisne, en échange d'une rente de 1000 livres tournois, précédemment achetée par Raoul de Presles à Gaucher de Châtillon, comte de Porcien et connétable de France.

Acte en français, scellé d'un sceau et d'un fragment de signet de cire rouge, apposés sur la même queue de parchemin.

36-37. Rente d'Hugues de Châtillon (2 pièces attachées).

36. Paris, avril 1313 (a. st.).

Assignation provisoire sur le Trésor, faite par le roi Philippe IV à Hugues de Châtillon, seigneur de Leuze et de Condé-sur-l'Escaut, fils de feu Jacques de Châtillon, chevalier du roi, des 600 livres de petits tournois jadis données audit Jacques, qui les percevait aux Renenghes de Flandre en attendant leur assiette dans le comté de Flandre.

Acte en latin, cancellé ; fragment de sceau de cire verte sur lacs de soie verte et rouge.

Analyse : *Registres de Philippe IV le Bel*, n° 1917, p. 389.

37. 6 mai 1327.

⁴ Note dorsale : « *Iste littere fuerunt redditae domino nostro regi et cancellatae fuerunt quia dictus dominus noster acquisivit dictas ducentas libras t. de quibus in ipsis fit mencio* ».

Notification par Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris, de la vente de ladite rente de 600 livres de petits tournois par Hugues de Châtillon, au roi Charles IV, pour 4200 livres de petits tournois.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

38. 14 avril 1347.

Vidimus par Guillaume de Gormont, garde de la prévôté de Paris, de la vente d'une rente par Gérard de Senlis, bourgeois de Paris.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau ; mention inscrite à l'intérieur de la double queue.

Deux actes vidimés :

1°. 7 septembre 1313.

Vidimus de la notification par Jean Ploiebauch, garde de la prévôté de Paris, de la vente par Gérard de Senlis, bourgeois de Paris, d'une rente de 32 livres parisis, assignée sur la coutume et les revenus de la boîte des poissons aux Halles de Paris, à Thomas du Petit Cellier, bourgeois de Paris (en français).

2°. Paris, septembre 1311.

Un acte vidimé dans la notification ci-dessus : expropriation par le roi Philippe IV pour les travaux d'agrandissement du Palais de Paris, aux dépens de Gérard de Senlis, de deux maisons situées dans la Cité de Paris, moyennant 32 livres parisis sur la boîte des poissons aux Halles de Paris (en latin).

Analyse : *Registres de Philippe IV le Bel*, n° 1705, p. 335.

39-40. Rente de Marie, femme séparée de Pierre d'Orléans le Jeune.

39. 14 avril 1347.

Notification par Guillaume de Gormont, garde de la prévôté de Paris, de la vente par Marie, femme séparée de Pierre d'Orléans le Jeune, bourgeois de Paris, d'une rente de 8 livres 11 sous et 6 deniers parisis, assignée sur la coutume et les revenus de la boîte des poissons aux Halles de Paris, à Sicart de Besancelles, curé de Saint-Eustache à Paris, contre 55 livres parisis, pour les 4 livres de rente amorties, et contre 30 livres parisis, pour les 4 livres 11 sous et 6 deniers de rente non amortis.

Acte en français, scellé d'un sceau sur lacs de soie jaune et rouge.

Un acte vidimé :

1°. Mars 1342 (a. st.).

Acte de l'official de Paris ordonnant la séparation de corps et de biens entre Marie et Pierre d'Orléans le Jeune, bourgeois de Paris, mariés depuis deux ans (en latin).

40. 28 janvier 1351 (n. st.).

Vente au roi par Jean de Beauchastel, curé de l'église Saint-Eustache, de ladite rente de 8 livres 11 sous et 6 deniers parisis.

Acte en français.

41-42. Rente du chapitre cathédral de Notre-Dame de Paris (2 pièces attachées).

41. Parlement de Paris, 19 août 1385.

Par accord récemment passé au Parlement de Paris entre le procureur royal et le chapitre cathédral de Paris, concession par le roi Charles VI au procureur royal d'une copie d'originaux destinée à l'aider contre tous et partout. L'accord portait sur la perception de 28 setiers d'avoine que le chapitre disait avoir chaque année à Tavers, vu l'acte du roi Philippe IV qui mentionne cette rente.

Acte en latin, scellé de cire jaune sur simple queue de parchemin ; initiale K ornée d'une fleur de lys.

Deux actes vidimés :

1°. Paris, septembre 1313.

Assiette de 140 livres parisis faite par le roi Philippe IV, à la prière et en faveur du chapitre de Notre-Dame de Paris, sur toute une série de biens et de droits et à la réserve de la souveraineté, du ressort et de la haute justice. Ces 140 livres de rente proviennent d'une indemnité de 40 l., due pour le moulin de Chanteraine, exproprié pour les travaux d'agrandissement du Palais de Paris, et d'une rente de 100 l. parisis, concédée en 1304 (voir vidimus n° 2, ci-dessous) (en latin).

Analyse : *Registres de Philippe IV le Bel*, n° 1994, p. 408.

2°. Près de Lille, septembre 1304.

Un acte vidimé dans cette assiette : donation et amortissement, par le roi Philippe IV, d'une rente de 100 livres parisis sur le Trésor royal en faveur du chapitre de Notre-Dame de Paris.

42. Parlement de Paris, 5 août 1385.

Vidimus et confirmation par le roi Charles VI d'un échange conclu entre le roi et ledit chapitre, suite à un conflit intervenu entre celui-ci et la Chambre des Comptes.

Acte en latin, scellé de cire verte sur lacs de soie verte et rouge.

Un acte vidimé :

1°. Paris, 15 mai 1385.

Notification par le doyen de la cathédrale de Paris de l'échange par ledit chapitre d'une rente de 28 setiers d'avoine, contre une rente de 7 livres parisis sur les 12 que le roi prenait chaque année sur un chantier et une maison neuve au coin de la rue de la Mortellerie. Ceux-ci sont tenus par Simon de Bequerel et Jeanne de Moigneville, bourgeois et marchands de Paris (en français, incise en latin).

43. 1^{er} avril 1315.

Notification par Raoul de Rayes, garde de la prévôté de Saint-Germain-en-Laye, de la vente au roi Louis X, par Raoul de Beaumont et Erembourg, sa femme, de 60 charretées de bûches prises chaque année dans la forêt de Saint-Germain en Laye, pour 50 livres.

Acte en français.

44-45. Rente d'Adam de Ver.

44. Paucourt, avril 1316.

Don, par Louis X, à Adam de Ver, maître de l'Hôtel du roi, d'une rente de 100 livres parisis sur le Trésor.

Acte en français, scellé de cire verte sur lacs de soie verte et rouge.

45. 8 mars 1323 (n. st.).

Notification par Jean Loncle, garde de la prévôté de Paris, de la vente par Adam de Ver de ladite rente de 100 livres parisis, au roi Charles IV, pour 1000 livres de bons petits parisis.

Acte en français, fragment de sceau.

46. Saint-Germain-en-Laye, mai 1317.

Notification par Henri de Taperel, garde de la prévôté de Paris, de l'échange avec le roi Philippe V, par Jean Malet, seigneur de Gravelle et par Jeanne [de Wavrin], sa femme, d'une rente de 600 livres de petits tournois sur le Trésor, reçue en dot de son père, Robert, seigneur de Saint-Venant, ainsi que de 4000 livres tournois dues par les exécuteurs testamentaires de Philippe IV au même Robert, qui les avait également données à sa fille, contre la haie *de Fonte* avec la superficie de son bois, à

charge d'hommage lige, sans tiers et danger. Le roi retient pour lui plusieurs droits.

Acte en français, scellé.

Analyse : *Registres de Louis X le Hutin et de Philippe V le Long*, n° 485, p. 110.

Un acte vidimé :

1° Saint-Germain-en-Laye, 1317.

Charte du roi Philippe V dans laquelle il confirme cette transaction (en latin).

47. 11 décembre 1322.

Notification par Jean Loncle, garde de la prévôté de Paris, d'un échange de terres entre le roi Charles IV et Thibaut de Tilly, chevalier, fils de Jeanne de Beaumont.

Acte en français, tresses de soie rouge.

Un acte vidimé :

1° Paris, 28 octobre 1322.

Échange avec le roi Charles IV, par Thibault de Tilly, des terres de Luzarches et de Coye-la-Forêt, ainsi que de tous les droits pesant sur celles-ci, contre les terres de Chambois, d'Omméel, d'Avenelles et de la Fresnaie-Fayël. Cet échange avait précédemment eu lieu entre Jeanne de Beaumont, dame de Roissy et mère de Jean de Tilly, et Pierre de Chambly, seigneur de Viarmes et chambellan du roi, mais il avait été cassé sur arrêt de la Cour (en latin).

48. Abbaye de Pontigny, août 1322.

Vidimus et confirmation par le roi Charles IV de plusieurs décisions prises par ses prédécesseurs.

Acte en latin, cancellé, scellé de cire verte sur lacs de soie verte et rouge ; initiales ornées.

Cinq actes vidimés :

1° Paris, octobre 1287.

Vidimus de la confirmation et de l'approbation par le roi Philippe IV de la vente par Jeanne, tante du roi et comtesse d'Alençon et de Blois, à l'abbaye de Pontigny, contre 2000 livres, de 100 livres de rente à prélever sur le Temple à Paris, sur les 3000 livres tournois de rente annuelle que ledit roi lui avait allouées, en échange du comté de Chartres (en latin).

2° Paris, juillet 1286.

Vidimus de l'achat par le roi Philippe IV à Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, du comté de Chartres et de la terre de Bonneval contre une rente de 3000 livres tournois et l'effacement d'une dette de 5000 l. t. due au roi (en latin).

3° Août 1287.

Vidimus de la permission concédée par Philippe IV à Jeanne d'aliéner ladite rente (en français).

4° Octobre 1287.

Vidimus de l'acte de vente par Jeanne de 100 livres tournois de sa rente à l'abbaye de Pontigny contre 2000 livres tournois (en français).

5° Troyes, 9 septembre 1312.

Vidimus d'un mandement de Louis, fils aîné du roi, comte de Champagne, adressé au bailli de Troyes pour confirmer l'exemption au profit de l'abbaye de Pontigny de tout droit d'entrée dans la ville de Troyes, pour la vente de 200 muids de vin (en latin).

49. 24 avril 1324.

Notification par Jean Loncle, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi de France, par dix-huit écoliers (nommément cités) de la maison de Saint-Martin au Mont de Paris, fondée par Geoffroy du Plessis, notaire de l'église de Rome et clerc du roi, de plusieurs rentes en argent (49 livres parisis sur le péage et la prévôté de Melun et 90 livres tournois sur la ferme du Plessis au bailliage de

Cotentin), avec l'accord dudit Geoffroy, et ce, pour 90 livres de petits tournois qui leur ont été assignées par le roi sur le bailliage de Caux selon des lettres d'avril 1324.

Acte en français.

50-52. Usages de Pierre de Chambly et de ses successeurs dans la forêt de Cuise.

50. Brie-Comte-Robert, avril 1326.

Conversion par Charles IV des quatre charretées de bois que Pierre de Chambly, chevalier, seigneur de Viarmes, et sa femme, Jeanne, prenaient chaque année dans la forêt de Cuise en 14 moules de bûches à prendre sur les ventes qui y auront lieu.

Acte en français, cancellé, scellé de cire verte sur lacs de soie verte et rouge ; initiales ornées.

J 149 B

51. Deux pièces attachées ensemble (attache elle-même scellée) :

51a. Paris, 11 février 1394 (n. st.).

Mandement donné au receveur général de Senlis, par les trésoriers du roi à Paris, de payer à Jean de Menou, chevalier, héritier de la défunte dame de Viarmes, veuve de Philippe de Chambly, 121 livres 6 sous et 8 deniers parisis.

Acte en français, trace de signet.

51b. Chambre des Comptes de Paris, 7 février 1394 (n. st.).

Cédule de la Chambre des Comptes faisant l'état des comptes, pour les années 1391, 1392 et 1393, des sommes déjà versées et restant à verser à Jean de Menou suite à la vente de quatre charretées de bois hebdomadaires (sic) dans la forêt de Cuise.

Acte en latin, annulé.

52. 6 mars 1396.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi par Jean, seigneur de Menou et de Montgobert, d'une rente annuelle de plusieurs moules de bûches, issue d'un échange effectué entre le roi Charles IV, Pierre de Chambly, seigneur de Viarmes, et sa femme [cf. n° 50], contre la somme de 500 livres tournois. L'acte en détaille le paiement et déclare que celui-ci a été totalement effectué.

Acte en français, scellé.

53. 26 janvier 1328 (n. st.).

Notification par Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi, par Marguerite de Rosny, dame d'Annel, veuve de Pierre de Helly, seigneur d'Annel, et sœur de Drieu, seigneur de Mellou, de 100 livres tournois de rente, lui venant dudit Drieu. Celui-ci avait vendu au roi Louis IX le château et la ville de Loches contre une rente de 600 livres parisis sur le Trésor du roi à Paris, ainsi que ses arrérages, pour 1900 livres tournois. Les fils de ladite Marguerite, Guyot, Pierre de Helly et Jean, ont donné leur approbation pour cette vente.

Acte en français.

54. 5 octobre 1327.

Notification par Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi, par Simon, seigneur d'Erquery, d'une rente de 400 livres, perçue pour moitié sur le Trésor du roi à Paris et pour moitié du receveur de Champagne, pour 2400 livres de petits tournois.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

55. 12 juin 1327.

Notification par Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Guillaume Clignet, chevalier, et Philippe la Clignette, sa sœur, d'une rente de 100 livres qu'ils avaient héritée de leur frère défunt Renaud de Clignet, pour 500 livres tournois. Renaud de Clignet

avait reçu cette rente sur le Trésor du roi à Paris, du roi Philippe V⁵ qui l'avait par la suite fait percevoir ailleurs.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

56. 11 juillet 1330.

Notification par Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Jean de Quincampoix, fils de maître Arnoul de Quincampoix, et Jean de Crécy, mari d'Isabelle, fille d'Arnoul de Quincampoix, de 50 livrées de terre à tournois de rente sur le Trésor du roi à Paris, pour 260 livres parisis.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau et portant un signet sur le repli.

Un acte vidimé :

1°. Juin 1330.

Notification par Pierre le Baquier et Jean Lardes, gardes des sceaux du bailliage de Senlis, de la procuration donnée par Isabelle à son mari Jean de Crécy, de prendre toutes les décisions nécessaires concernant l'héritage qu'elle tient de son père.

57. Rente d'Agnès la Marcelle (2 pièces attachées).

57a. 4 juillet 1330.

Notification par Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Agnès La Marcelle, fille de Guillaume Tristan, unique héritier de Barthélémy Tristan, de 10 livres parisis de rentes prises sur les 20 qu'elle percevait sur les revenus de la châellenie de Montlhéry et qu'elle tenait en héritage de son père. Celui-ci en avait hérité de Barthélémy Tristan. Jean Névelon et Marguerite, sa femme, et la fille d'Agnès, ont donné leur approbation à cette vente.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau et portant une trace de signet sur le repli, mention sur la double queue de parchemin.

57b. 16 septembre 1330.

Quittance du paiement des 80 livres parisis dues à Agnès [cf. n° 57 a], données à Jean Névelon, bourgeois de Paris, pour celle-ci, par le receveur de la vicomté de Paris.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

58. 4 octobre 1330.

Notification par Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Marie Coquatrix, qui en avait reçu procuration de son mari, Geoffroy Coquatrix, bourgeois de Paris, de 9 livres parisis de rente, prises sur les 45 livres et 6 sous parisis de rente que ceux-ci touchaient sur la boîte des poissons aux Halles de Paris, pour 80 livres parisis.

Acte en français, scellé, mention sur le repli⁶.

59-60. Rentes d'Anseau, seigneur de Joinville, et de Louis, comte de Sancerre (2 pièces

⁵ Philippe V le Long est appelé ici *Philippe le Grand*.

⁶ Mention sur le repli : « Precium hujusmodi empcionis captum est super regem in Thesauro ad nativitatem Domini CCCXXXI°, ubi retenta fuit copia presencium litterarum ; et iste littere debent servari in Thesauro capelle regis cum aliis cartis et litteris regis in custodia magistri P. Juliani ».

attachées par une cédule de parchemin⁷).

59. 7 octobre 1331.

Notification par Jean de Milon, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Anseau, seigneur de Joinville et de Reynel, sénéchal de Champagne, et par Marguerite de Vaudémont, sa femme, d'une rente de 164 livres de petits tournois, prise sur la recette de la foire froide de Saint-Rémi de Troyes ainsi que d'une rente de 60 livres de petits tournois, payée sur la foire de Bar-sur-Aube et tenue en fief et en héritage par Marguerite. Ces rentes sont vendues pour les sommes respectives de 1648 livres de petits tournois, d'une part, et de 600 livres tournois d'autre part.

Acte en français, scellé ; inscriptions sur la double queue de parchemin.

60. 2 août 1331.

Notification par Jean de Milon, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Jean de Mondreville, chevalier, procureur de Louis, comte de Sancerre et seigneur de Charenton, d'une rente de 40 livres parisis, pour 280 livres parisis.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau, et trace d'un signet de cire rouge ; inscriptions à l'intérieur de la queue de parchemin

Un acte vidimé :

1°. 12 mai 1331.

Procuracion donnée par Louis, comte de Sancerre et de Charenton, à Jean de Mondreville, chevalier, et à Guillaume Grangier, prêtre, de vendre toutes les rentes qu'il perçoit sur le Trésor du roi à Paris (en français).

61. 11 mars 1333 (n. st.).

Notification par Jean de Milon, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Jean de Morvillers, chevalier, d'une rente de 50 livres tournois sur le Trésor du roi à Paris, pour 300 livres parisis. Jean de Morvillers avait reçu cette rente de Jacques de Fricamps, écuyer, et de sa femme Marguerite, fille dudit Jean, et de Tiphaine de Saint-Pierre-aux-Champs, en échange des droits et des possessions qu'il avait à Dargies.

Acte en français, scellé ; mention sur le repli⁸.

62-63. Rente des enfants mineurs d'Eustache, seigneur de Montigny.

62. 28 mars 1337 (n. st.).

Notification par Pierre Belagent, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Tramet de Noyelles, chevalier, et Jacquemart le Guion, procureurs d'Eustache, seigneur de Montigny, d'une rente de 120 livres parisis sur le Trésor du roi à Paris, pour 590 livres parisis. Cette rente est tenue en héritage de leur mère Catherine, par les enfants encore mineurs d'Eustache.

Acte en français, scellé.

⁷ Texte de la cédule : « Traduntur magistro P. Juliani ad conservandum in Thesauro cum aliis : littera venditionis facte regi de XL l. p. redditus quas comes Sacrecesaris capiebat in Thesauro regis Parisius ; item littera uxoris domini Ansell de Jonvilla cum auctoritate dicti domini de vendicione facta regi de VIII^{xx} III l. redditus ex una parte et de LX l. redditus ex alia, quas dictus dominus et dicta uxor sua capiebant super regem in Campania, et capitur precium contentum in dictis litteris super regem per compotum Thesauri de crastino Omnium sanctorum CCCXXXI° ».

⁸ Mention sur le repli : « Precium hujusmodi vendicionis capitur super regem in Thesauro ad Sanctum Johannem CCCXXXIII° ».

Un acte vidimé :

1°. 22 mars 1337 (n. st.).

Procuration donnée par Eustache, seigneur de Montigny, à Tramet de Noyelles, chevalier et son compagnon, et à Jacquemart le Guion, son valet, de vendre toutes les rentes qu'il perçoit sur le Trésor du Roi à Paris (en français).

63. Douai, 1^{er} juin 1337.

Notification par Jacques de Maubeuge, bailli de Douai, de l'approbation de ladite vente (cf. n° 62), par Eustache, seigneur de Montigny, père de Robert de Montigny, Isabelle, Catherine et Mahaut, enfants mineurs, et par Jean de Wasmes, chevalier, par Enguerran de Wiquete, châtelain de Raisse, et par Pierre de Cohem, écuyer, « tous cousins proches et charnels amis » desdits enfants de par leur défunte mère.

Acte en français, scellé de sept sceaux (le huitième a disparu).

64-66. Rente de Jean le Mire (3 pièces attachées).

64. Vincennes, janvier 1339 (n. st.).

Mandement donné par le roi Philippe VI aux gens des comptes, de procéder au versement d'une rente de 200 livres tournois sur le trésor du roi à Paris, à Jean le Mire, jadis trésorier des guerres. Cette rente viagère, précédemment donnée par Charles IV, avait été commuée pour lui et pour ses successeurs en rente perpétuelle.

Acte en français, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge et verte ; grandes initiales PH, ornées de motifs floraux.

Analyse : *Registres de Philippe VI*, Deuxième partie, n° 3619, p. 71.

65. Près de Bécoiseau, juin 1352.

Confirmation et vidimus par le roi Jean II de la concession ci-dessus (cf. n° 64), le roi se réservant le droit de la racheter au juste prix.

Acte en latin, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge et verte.

66. Paris, hôtel Saint-Paul, 23 janvier 1372 (n. st.).

Mandement donné par le roi Charles V aux gens du Trésor, de verser une rente de 80 livres parisis sur le Trésor du roi à Paris, à Nicolas le Mire, son huissier d'armes ; cette rente viagère lui a été accordée, à lui et à sa fille aînée Jeannette, suite à la révocation de la rente de 80 livres parisis dont il avait précédemment hérité, ainsi que de ses arrérages.

Acte en français, scellé de cire jaune sur double queue de parchemin.

67. Acte manquant. 12 novembre 1378.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Vente de 60 livres de rente sur le trésor du roi pour la somme de cent nonante six livres, faite au roi Philippes de Valois par noble homme monseigneur Philippes de Fourtenay chevalier seigneur de Laferté de la Loupiere au bailliage de Troyes, l'an 1378, le 12 novembre. Scellé ».

68. 26 novembre 1338.

Notification par Pierre Belagent, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, pour 900 livres tournois, d'une rente de 200 livres tournois sur le Trésor du roi, par Jean de Hangest, chevalier, qui l'avait hérité de son frère, Aubert de Hangest, chevalier, à charge d'assigner une rente

de 50 livres tournois à la veuve de celui-ci, Jeanne de Joinville.

Acte en français.

69-70. Rente de Jean de la Palu.

69. Paris, 13 décembre 1340.

Vidimus et serment par Jean de la Palu, chevalier, de respecter les conditions de la donation faite Philippe VI à ce dernier, d'une rente sur le Trésor.

Acte en français, scellé sur simple queue.

Un acte vidimé :

1°. Saint Denis, le 29 avril 1340.

Mandement donné par Philippe VI aux trésoriers du roi à Paris, de verser toute la vie de Jean de la Palu, chevalier, une rente de 100 livres tournois sur le Trésor, celle-ci ayant été déjà versée pour l'année en cours. Cette rente est tenue en fief du roi et à titre d'hommage, à la condition de ne jamais rompre celui-ci, sauf pour une guerre menée par son seigneur lige (en français).

70. 21 mars 1345 (n. st.).

Notification par Guillaume Gormont, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Louis de la Palu, de sa rente (cf. n° 69), pour 500 livres tournois.

Acte en français, scellé ; note dorsale concernant le versement de la pièce⁹.

71-81. Rente de l'abbaye de Maubuisson.

71. 9 décembre 1340.

Notification par Guillaume Gormont, garde de la prévôté de Paris, du don par Blanche d'Avaugour, veuve de Guillaume de Harcourt, d'une rente de 40 livres parisis sur les 100 livres qu'elle perçoit sur le Trésor du roi, à l'abbaye de Maubuisson (« Notre-Dame-la-Royale-delès-Pontoise »). L'usufruit de cette rente de 40 livres est réservé à sa sœur, Aliénor d'Avaugour, et à sa nièce, et Philippe de Hambée, toutes deux religieuses à Maubuisson.

Acte en français, scellé ; initiale A décorée d'une fleur ; note dorsale concernant le versement de la pièce¹⁰.

72. Acte manquant.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Saisine des 40 livres, duplicata ».

73. Acte manquant.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : rien.

74. Acte manquant. 1399.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Admortissement des 40 livres non obstant l'ordonnance faite par le roy de non admortir aucuns deniers appartenant à son Trésor et domaine à Paris, l'an mil trois cent nonante neuf, scellé. ».

⁹ Mention dorsale : « *Transcriptum hujus vendicionis missum fuit ad Thesaurum die XXXIII^a marcii MCCCXLIII ut precium hujus vendicionis caperetur super regem* ».

¹⁰ Mention dorsale : « *Tradite XXII^a junii MCCCCVI^{to}* ».

75. Acte manquant.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Duplicata du don que dessus ».

76. Acte manquant. 1400.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Mandement du Roy Charles VI aux gens de ses comptes et à son trésorier à Paris de payer lesdites 40 livres de rente et 400 livres d'arrérages à l'abbesse et couvent de laditte église Notre Dame la Royale, ditte de Maubuisson, à Paris l'an 1400 ».

77. Acte manquant.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Requête desdites religieuses de Maubuisson aux sieurs des comptes à Paris pour le payement desdites quarente livres de rente, et quatre cents livres d'arrérages ».

78. Acte manquant. 19 décembre 1401.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Mandement du roi Charles le sixième aux gens de ses comptes et Trésoriers à Paris pour vérifier ledit admortissement descites quarente livres, le 19^{ème} jour de décembre 1401 ».

79. Acte manquant. 9 avril 1402.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Autre mandement dudit roy pour ledit admortissement aux même juges, le 9^{ème} jour d'avril l'an mil quatre cent deux ».

80. Acte manquant.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Mémoire extrait de la chambre des comptes pour lesdites quarente livres ».

81. Acte manquant. 7 juin 1404.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Vente desdites quarante livres de rente faite par l'abbé et couvent de Maubuisson au Roy Charles sixieme, pour la somme de 500 l. à Paris le 7^{ème} jour de juin 1404. Il est parlé d'un ordonnance du Roy de descharger son domaine des rentes que l'on prenait, tant sur son Trésor, que sur les recettes ordinaires de son royaume du tiers d'autant de rente comme montoit l'admortissement pour acquerir au proffit du Roy, et en la seigneurie foncière le tiers d'autant de rente que pouvait monter l'admortissement ».

82. 7 juillet 1340.

Notification par Guillaume Gormont, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Philippe VI, par Pierre de Oinville, écuyer, d'une rente de 60 sous parisis, prise sur les recettes de Paris dans la prévôté de Poissy, pour 26 livres parisis. Il avait hérité cette rente du seigneur de Montjoie, son père.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau ; initiale A ornée de motifs géométriques.

83-84. Rente d'Amaury de Vendôme et de sa femme.

83. 13 novembre 1350.

Notification par Alexandre de Crèveceur, garde de la prévôté de Paris, de la vente au chapitre de l'église Saint-Paul de Saint-Denis, par Pierre Lermite, procureur d'Amaury de Vendôme, seigneur

de La Chartre-sur-le-Loir, et de sa femme, Marie de Dreux, d'une rente de 16 livres parisis sur les 70 livres, prises sur la recette de Paris dans la prévôté de Poissy. Ils avaient déjà aliéné 50 livres de celle-ci.

Acte en français, scellé.

Trois actes vidimés :

1°. 29 octobre 1350.

Procuration donnée par Amaury de Vendôme, seigneur de La Chartre-sur-le-Loir, et par sa femme, Marie de Dreux, à Thomas Menart de Villepreux et à Pierre Lermite de vendre une rente 16 livres parisis prise sur les 70 qu'Amaury touchait du fait de son héritage sur la recette de Paris dans la prévôté de Poissy.

2°. Vincennes, juin 1302.

Échange par Philippe le Bel d'une rente de 120 livres parisis avec Robert de Marly et son épouse, contre les droits de chasse qu'ils possédaient dans la forêt de Fresne ainsi que de tous les autres usages qu'ils y prélevaient (en latin).

3°. Près de Léry, août 1318.

Permission donnée par le roi Philippe V, à Jean de Vendôme, chevalier, d'aliéner ses 120 livres de rente (ne comportant ni fiefs, ni juridiction) qu'il tient en fief du roi sur la ville de Poissy, avec amortissement ou permission de posséder pour les bénéficiaires de ce transport (en latin).

Analyse : *Registres de Louis X le Hutin et de Philippe V le Long*, n° 2072, p. 396.

84. 5 juillet 1390.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Jean Gehe, secrétaire du roi, et par sa femme, Denisette, d'une rente de 16 livres qu'ils tenaient du chapitre de l'église Saint-Paul de Saint-Denis, pour 300 francs d'or du coin du roi.

Acte en français, scellé ; initiale A ornée d'un poisson.

85. 3 mai 1353.

Notification par Alexandre de Crèveceur, garde de la prévôté de Paris, de l'échange entre Nicolas Braque, chevalier et maître d'hôtel du roi, et Jeanne, sa femme, d'une part, et le roi, d'autre part, d'une rente de 40 livres 12 sous et 6 deniers tournois perçue sur l'arche du grand pont de Paris contre une rente de 40 livres de rente pesant sur une maison de Maconvillers dans le bailliage de Chartres. Le roi avait confisqué à Hugues de Brion cette rente pour cause d'infamie.

Acte en français, scellé.

J 150

J 150

86. Acte manquant. 21 mai 1353.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Vente de quatre cent livres de rente à prendre sur le Trésor du Roy, pour le prix et la somme de quatre mil florins à l'Escu, faite par Geoffroy de Harcourt vicomte de Saint Sauveur, et oncle du comte d'Harcourt au Roy Jean le 21 May l'an 1353 ».

87. Acte manquant.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Ratification d'un chevalier et escuyer que les lettres de ventes cy dessus sont scellées du sceau dudit Godefroy de Harcourt ».

88. Acte manquant. Avril 1309.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Déclaration de Philippe le Bel pour Gautier de Hondescoste seigneur de Hondquerque chevalier d'avoir droit de prendre deux cent cinquante livres de rente par an sur son trésor à Paris l'an 1309, au mois d'avril. Scellées ».

89. Acte manquant. Mars 1316.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Don de quatorze livres de rente à prendre sur le trésor du roi à Paris, fait par Philippes le Long Roy de France et de Navarre audit Gaultier chevalier et ses hoirs à la charge que ledit Gaultier ne laissant que des filles le Roy et ses successeurs puissent rachepter laditte rente pour la somme de six mil livres à Paris l'an 1316 au mois de mars ».

90. Acte manquant. 5 juillet 1379.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Restitution des terres de Flocc et Blanquaire en Normandie, faite par le Roy Charles cinquième à Thierry sire de Hundescoste chevalier à Paris, l'an 1379, le 5^{ème} jour du mois de juillet, scellé ».

91. 14 mai 1389.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Charles de Chambly, chambellan du roi, seigneur de Livry-en-Launoy, d'une rente de 78 livres, 5 sous et 4 deniers parisis sur le Trésor du roi à Paris, pour 800 livres tournois. Charles tenait cette rente de sa mère défunte, Jeanne de Trie, qui l'avait achetée à Pierre du Palais, après la vente de celle-ci à ce dernier, par son mari, Tristan de Chambly, chevalier et seigneur de Viarmes.

Acte en français, scellé.

92. 4 octobre 1391.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Maline de Blaru, veuve de Pierre de Maubuisson, chevalier, et par son fils, Jean de Maubuisson, écuyer, d'une rente de 100 livres tournois, concédée par le roi en octobre 1289, pour 600 livres tournois.

Acte en français, scellé.

93. 17 décembre 1392.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Jacques de Rouvray, écuyer et échançon du roi, d'une rente de 70 livres et 5 sous parisis sur le Trésor du roi à Paris, reçue en héritage de son défunt père, Jean de Rouvray, chevalier, pour 1000 francs d'or.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

94-100. Rentes de Guillaume de Léon, seigneur de Hacqueville (2 pièces anciennement attachées, n° 94 et 95).**94. Paris, 20 octobre 1359.**

Mandement donné par Edouard Tadolin, trésorier de France et de Normandie, au bailli et au vicomte de Rouen, d'accomplir les lettres du régent du royaume de France, duc de Normandie et dauphin de Viennois, attachées audit mandement et touchant à des « forfeitures » et à des épaves.

Acte en français, scellé sur simple queue, trace d'un signet dans la marge de gauche.

95. Au Louvre, 19 octobre 1359.

Mandement donné par Charles, fils aîné du roi de France et régent du royaume de France, duc de Normandie et dauphin de Viennois, aux trésoriers du roi, de verser à Guillaume de Léon, seigneur de Hacqueville, le produit des « forfeitures » et des épaves du bailliage et de la vicomté de Rouen, à rabattre des recettes des gens des comptes de Rouen, et ce, en échange de ses services contre l'ennemi passés et à venir et en compensation des arrérages sur une rente de 439 livres, 11 sous et 4 deniers parisis sur le Trésor à Paris.

Acte en français.

96. Bois de Vincennes, 11 avril 1387.

Mandement donné par le roi Charles VI, à ses trésoriers de Paris, de verser à Guillaume de Léon, seigneur de Hacqueville, une rente de 550 livres tournois sur le Trésor du roi à Paris, pour l'hommage que ce dernier a donné au roi.

Acte en français, scellé sur simple queue d'un fragment de sceau de cire jaune.

97. 14 novembre 1352.

Vidimus par Alexandre de Crèveceur, garde de la prévôté de Paris, d'un mandement du roi Jean II le Bon adressé le 10 novembre 1352 aux gens des comptes à Paris de verser 500 livres parisis à Guillaume de Léon, chevalier, fils du défunt Guillaume de Léon, en compensation d'arrérages de 910 livres, 19 sous et 6 deniers parisis (en latin).

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

98. 12 janvier 1304 (n.st.).

Vidimus par Pierre le Jumeau, garde de la prévôté de Paris, d'un mandement du roi Philippe III.

Acte en français.

Un acte vidimé :**1°. Paris, janvier 1283 (n. st.).**

Vidimus de l'échange opéré entre Hervé de Léon, chevalier, et le roi Philippe III des droits que celui-ci possédait à Chateaufort-en-Thymerais et à Senonches, contre 40 livrées de terre près de Pont-Saint-Pierre ainsi que de tous les droits pesant sur celles-ci et d'une rente sur le trésor de 1000 livres tournois. Description et estimation précises des différents droits ainsi échangés (en latin).

99. Non daté (document du notaire Dupont).

Copie d'un vidimus de deux actes, par Pierre le Jumeau, garde de la prévôté de Paris.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

Deux acte vidimés :

1° Paris, janvier 1283 (n. st.).

Vidimus du mandement de Philippe III ci-dessus (cf. n° 98) (en latin).

2° 2 mai 1308.

Vidimus d'une notification du vicomte de Rouen de l'accord intervenu entre Hugues de Léon, seigneur de Noyon-sur-Andelle, et son frère, Guillaume de Léon, seigneur de Hacqueville, au sujet de l'héritage de leurs parents.

100. 14 novembre 1394.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI d'une rente de 439 livres, 11 sous et 4 deniers parisis sur le Trésor de roi à Paris, ainsi que de ses arrérages, pour 2500 livres tournois.

Acte en français, scellé.

101-103. Rente de l'abbaye de Barbeau (les pièces 101 et 103 sont attachées par le sceau apposé sur la pièce 103).

101. Barbeau, 24 avril 1396.

Procuration donnée par Jean, abbé de l'église Notre-Dame de Saint-Port, dite de Barbeau, à Jean de Paris, maître de l'hôtel de ladite église à Paris, et à Richard de Melun, cellérier et moine de Barbeau, pour vendre à Jeanne, veuve de Richard Fierdépée de Château-Thierry, une rente de 51 livres parisis sur le Trésor de roi à Paris, pour 500 livres tournois.

Acte en français, scellé de deux sceaux.

102. 4 mai 1396.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la cession au roi de ladite rente (cf. n° 101) par Jeanne, veuve de Richard Fierdépée. Cette cession intervient après l'achat de cette rente par Jeanne à l'abbaye de Barbeau en avril 1396 et son amortissement par le roi en mars 1396 (n. st.), et après celui d'une rente de 40 livres parisis, le 27 avril 1393, pour la fondation d'une chapelle à Château-Thierry.

Acte en français, sceau disparu.

103. 26 avril 1396.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de ladite vente (cf. n° 101) par Jean de Paris, religieux de l'église de Barbeau et procureur de celle-ci, au prix convenu par l'abbaye. Jeanne a obtenu du roi l'amortissement desdites 51 livres parisis de rente.

Acte en français, scellé.

104-105. Rente de Jean de Thouars et de Blanche de Brabant.

104. Paris, avril 1312.

Confirmation et vidimus par Philippe IV de la vente d'une rente par Jean de Thouars et par Blanche de Brabant, sa femme.

Acte en latin, cancellé, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge et verte.

Un acte vidimé :

1° Vendredi après la Saint Vincent, 1309.

Vente par Jean de Thouars et Blanche de Brabant, sa femme, d'une rente de 124 livres tournois de rente sur le Trésor du roi à Paris, à Jeanne, dame de Viarmes, et à ses successeurs, pour 939 livres de petits tournois. Blanche tenait cette rente de son père, Godefroy de Brabant, et de son frère, Jean de Brabant.

105. 13 décembre 1396.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Jean de Clermont, vicomte d'Aunoy, seigneur de Montreuil « près du bois de Vincennes », d'une rente de 124 livres tournois de rente sur le Trésor du roi à Paris, pour 1000 livres parisis. Cette rente lui venait de Jean, vicomte de Thouars, de Blanche de Brabant, sa femme et de Jeanne de Viarmes.

Acte en français, scellé.

106-108. Rente de Jeanne la Miresse (les trois pièces sont attachées par le sceau apposé sur la pièce 106).

106. 29 février 1398 (n. st.).

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de l'approbation par Jeanne la Miresse de la vente ci-dessous (cf. n° 108) effectuée par son mari.

Acte en français, scellé.

107. 20 février 1398 (n. st.).

Notification, par les échevins de la ville de Lille, de la procuration donnée à Philippe de Jeucourt, par sa femme, Jeanne la Miresse, de faire ratifier la vente effectuée ci-après (cf. n° 108) devant les notaires du châtelet de Paris.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

108. 10 juillet 1397.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente par Philippe de Jeucourt, écuyer et échanson du roi et du duc de Bourgogne, et par sa femme, Jeanne, veuve d'Étienne Braque et fille aînée du défunt Nicolas le Mire, huissier d'armes du roi, d'une rente de 80 livres tournois sur le Trésor du roi à Paris, pour 500 livres tournois. Rappel des décisions royales mentionnées dans les pièces J 149 B, n° 64 à 66.

Acte en français, scellé.

109-111. Rente de l'abbaye de Jouy (3 pièces attachées ensemble par la queue du sceau apposé sur la pièce n° 109).

109. 1^{er} mai 1397.

Vente au roi Charles VI, par Remy, abbé de l'église Notre-Dame de Jouy de l'ordre de Cîteaux, d'une rente sur le Trésor du roi à Paris de 100 livres parisis, pour 1000 livres et contre l'amortissement de plusieurs autres rentes. Cette vente est conclue suite à de lourds arrérages dus à l'abbaye et courant depuis 1360.

Acte en français, scellé de deux sceaux.

110. 10 mai 1397.

Approbation des décisions contenues dans l'acte n° 109, par Jacques, abbé de Cîteaux et réformateur général de l'ordre.

Acte en latin.

111. 20 mai 1397.

Autre approbation des décisions contenues dans l'acte n° 109, par Jean, abbé de Pontigny de l'ordre de Cîteaux, « père abbé et visiteur immédiat » du monastère de Jouy.

Acte en latin, scellé.

112. Paris, 8 octobre 1358.

Échange entre Charles, régent du royaume de France, duc de Normandie et dauphin de Viennois, et Jean de l'Hospital, son clerc des arbalétriers, d'une rente de 200 livres tournois que ce dernier avait sur le Trésor du roi à Paris, contre la possession à titre viager du château d'Alleux en Paluel, mouvant en fief du château de Crèvecœur, ainsi que de toutes ses dépendances.

Acte en français, cancellé, scellé.

113. 21 mai 1398.

Notification par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par François de l'Hospital, seigneur de Choisy au Loge (Bellegarde) et chambellan du duc d'Orléans, fils du défunt Jean de l'Hospital, d'une rente de 280 livres, 1 sou et 8 deniers tournois, qu'il tenait de son père sur le Trésor du roi à Paris, pour 2000 livres tournois. Cette vente est conclue suite à de lourds arrérages dus par le roi à François, tant sur cette rente que sur des prêts qu'il a pu lui faire.

Acte en français, scellé.

114. Acte manquant. Août 1400.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Vente de 20 livres de rente à prendre sur le Trésor du Roy à Paris, pour le prix de douze vingts escus d'or couronnés chacune piece de dix huit sols parisis faite par Jean Pismo fils de Jean Pismo échevin et garde de la monnaie de Paris et frère de Lude, veuve de Guillaume de Sens Premier President au Parlement de Paris, et Thomas de Breüil demeurant à Rouen, à Paris, le premier jour d'aoust 1400 ».

115. Acte manquant. 1400.

D'après l'inventaire de Godefroy et Dupuy : « Echange desdites vingt livres de rente avec autres rentes entre ledit Thomas de Breüil et le roi Charles sixième, à Paris l'an mil quatre cent, scellé ».

116. 3 décembre 1401.

Notification par Guillaume de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Thibault de Laval, chambellan du roi, d'une rente viagère de 342 livres et 10 sous tournois sur le Trésor du roi à Paris, pour 2200 écus d'or. Il avait hérité cette rente de la défunte Jeanne de Bautay.

Acte en français, scellé.

117-119. Rente de Simon Cheveau (trois pièces attachées ensemble par la queue du sceau apposé sur l'acte n° 117).

117. 16 janvier 1404 (n. st.).

Notification par Guillaume de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par maîtres Jean Porchier, conseiller du roi et par Jean Bude, procureurs de Simon

Chevau, d'une rente sur le Trésor du roi (cf. n° 119) contre l'amortissement d'une rente de 8 livres tournois que Simon et sa femme avaient donnée pour la fondation d'une messe hebdomadaire en l'église de Saint-Germain d'Irancy.

Acte en français, scellé.

118. 27 décembre 1403.

Notification par Pierre Regnies, écuyer, et Jacques Vivien, gardes des sceaux de la prévôté d'Auxerre, de la procuration donnée par Simon Chevau à 7 hommes, pour la vente au roi Charles VI d'une rente de 66 sous et 8 deniers parisis sur le Trésor du roi à Paris (cf. n° 119).

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

119. 23 juin 1403.

Notification par Guillaume de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, de la vente par Jean Pisdor, écuyer et valet de chambre du duc d'Orléans, à Simon Mignon dit Chevau et à Marie, sa femme, demeurant à Irancy, d'une rente de 66 sous et 8 deniers parisis, prise sur les 6 livres 13 sous et 4 deniers parisis que ledit Jean touchait sur le Trésor du roi à Paris, pour 50 écus d'or.

Acte en français, scellé ; note dorsale concernant l'archivage de la pièce¹¹.

120. 26 février 1404 (n. st.).

Notification par Guillaume de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Denis de Pacy, conseiller du roi, de plusieurs rentes s'élevant à 49 livres, 11 sous, 4 deniers parisis, assises sur la recette de Paris et sur celle de la prévôté de Poissy, contre l'amortissement d'une rente de 60 livres parisis, perçue sur plusieurs maisons à Paris (mention des confronts).

Acte en français, sceau disparu ; initiale A ornée d'un poisson ; note dorsale concernant l'archivage de la pièce¹².

121. 4 juin 1404.

Notification par Guillaume de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Thomas d'Aunoy, conseiller et maître des comptes du roi, d'une rente amortie de 200 livres tournois sur le Trésor du roi à Paris, en qualité de procureur du chapitre cathédral de Laon et pour le bénéfice de celui-ci, pour 1800 livres tournois, soit 1600 écus d'or.

Acte en français, scellé ; note dorsale concernant l'archivage de la pièce¹³.

Un acte vidimé :

1° Laon, 31 mai 1404.

Procuration donnée par le chapitre cathédral de Laon à Thomas et à Pierre d'Aunoy, trésoriers, à Jean de Monampteuil, à Guillaume de Marle et à Henry de Thoisy, pour vendre au roi Charles VI la rente susdite, contre 1600 écus d'or.

¹¹ « *Michi tradita ad reponendum in thesauro die XIX^a marcii, anno Domini M^oCCCC^oIII^o*. Chanteprime ».

¹² « *De hoc fit mencio libro cartarum incepto prima januarii CCCIII^{xx} VII^o folio VI^{xx}VIII, michi tradita ad reponendum in thesauro die XIX^a marcii anno Domini M^oCCCC^oIII^o*. Chanteprime ».

¹³ « *Vidimus littere acquisitionis CC l. t. facte per dominum nostrum regem quas habebant decanus et capitulum ecclesie Laudunensis inter redditus debitos in thesauro Regis ; michi Joh. Chanteprime tradita ad reponendum in thesauro cartarum die XVII^a septembris anno Domini M^oCCCC^oIII^o* ».

122-123. Rente de l'abbaye de Pontigny (2 pièces attachées ensemble par la queue du sceau apposé sur l'acte n° 123).

122. 3 décembre 1404.

Procuracion donnée par Jean, abbé de Pontigny, à Guillaume, religieux du monastère de Clermont, proviseur du collège de Saint-Bernard et bachelier formé en théologie, et à Jean de Paris, moine et procureur de l'église Notre-Dame de Barbeau, pour vendre au roi Charles VI une rente de 100 livres tournois sur le trésor du roi à Paris, pour 1000 livres tournois et contre son amortissement.

Acte en français, scellé de deux sceaux.

123. 23 juillet 1405.

Notification par Guillaume de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI par Jean de Paris, moine et procureur de l'abbaye de Barbeau, de la susdite rente (cf. n°122), en qualité de procureur de l'abbaye de Pontigny et pour le bénéfice de celle-ci, pour le prix et contre l'amortissement ainsi convenus.

Acte en français, scellé.

124. 8 juillet 1406.

Notification par Guillaume Tribole, prévôt de Sens, et Jean Tabole, licencié en loi et garde des sceaux de ladite prévôté, de la vente au roi Charles VI, par Jacquet le Hongre, écuyer du seigneur de Villeneuve-la-Dondagre, d'une rente de 40 sous parisis de rente sur la recette du roi à Paris, pour 24 livres parisis.

Acte en français, scellé ; note dorsale concernant l'archivage de la pièce¹⁴.

125. Rente de Jeanne la Miresse (2 pièces attachées ensemble).

125/1. 31 août 1407.

Notification par Guillaume de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Philippe de Jeucourt, mari et procureur de Jeanne la Miresse, d'une rente appartenant à l'héritage de celle-ci de 8 livres parisis, sur la recette du roi à Paris et assise sur une maison de Paris. Celle-ci est réalisée contre l'amortissement par le roi d'une rente de 24 livres et 6 deniers parisis, destinée à la fondation d'une chapelle en l'église Saint-Eustache. Le détail des maisons parisiennes constituant l'assiette de cette dernière rente est donné ainsi que les confronts desdites maisons.

Acte en français, scellé ; initiale A ornée d'un poisson.

Un vidimus de l'acte 125/2 (12 juillet 1407) dans cette charte.

125/2. 12 juillet 1407.

Notification par Hugues le Clerc, garde des sceaux des obligations de la prévôté de Vernon, de la procuracion donnée par Jeanne la Miresse à son mari, Philippe de Jeucourt, écuyer du corps du roi pour la vente susdite (cf. n° 125/1).

Acte en français, scellé ; initiale A ornée d'un poisson.

¹⁴ « *Littere adquisicionis et exonerationis XL s. p. quos percipere solebat Jaquetus le Hongre super receptam Parisiensem, causis in albo contentis ; michi tradite pro eas ponendo in thesauro cartarum et registorum regis die penultima jullii MCCCC°VI^{to}. Chanteprime* ».

126. 1^{er} mars 1412 (n. st.).

Notification par Pierre des Essarts, seigneur de Guillerval et de la Motte de Tilly, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Raoul de Gaucourt, chevalier de Maisons-sur-Seine (Maisons-Lafitte), et par son frère, Eustache de Gaucourt, seigneur de Viry, chambellan et grand fauconnier du roi, d'une rente de 32 livres parisis sur le Trésor du roi à Paris, pour 400 livres tournois.

Acte en français, scellé ; note dorsale concernant l'archivage de la pièce¹⁵.

127. 12 octobre 1411.

Notification par Pierre des Essarts, seigneur de Guillerval et de la Motte de Tilly, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Jean Candel, conseiller du roi, et par sa femme, Jeanne, d'une rente sur le Trésor du roi à Paris de 6 livres, 13 sous et 4 deniers parisis, pour 66 livres, 13 sous et 4 deniers parisis. Cette rente venait de l'héritage du défunt père de Jeanne, Jean de Pisdoe, bourgeois de Paris, qui avait obtenu de Pariset du Palais une rente de 40 livres parisis, partagée à sa mort à part égale entre sa femme et ses enfants d'une part, puis entre ses trois enfants.

Acte en français, scellé.

128-129. Rente de Guyot de Chambly.**128. 28 novembre 1414.**

Notification par André Marchant, garde de la prévôté de Paris, de la vente à Guillaume Sanguin, échanson du roi, par Guyot de Chambly, écuyer, seigneur de Livry-en-Launois, héritier de feu Charles de Chambly, jadis seigneur dudit lieu, conseiller et chambellan du roi, et par sa femme, Isabelle d'Orainville, d'une rente de 128 livres et 5 deniers parisis sur le trésor du roi à Paris, pour 2472 livres tournois.

Acte en français.

129. 10 avril 1416 (n. st.).

Notification par Tanguy du Chastel, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Guillaume de Sanguin, échanson du roi, d'une rente de 128 livres et 5 deniers parisis sur le trésor du roi à Paris (cf. n° 128), pour 2060 livres tournois.

Acte en français, scellé.

130. 28 juin 1415.

Notification par Tanguy du Chastel, garde de la prévôté de Paris, de la vente au roi Charles VI, par Simon d'Any, seigneur de Saint-Pierre d'Any, chambellan du duc d'Orléans d'une rente de 14 livres 8 sous et 2 deniers parisis sur les recettes ordinaires du roi à Paris contre une rente de 8 livres 3 sous et 4 deniers parisis, prise par le roi sur deux maisons à Gonesse, appartenant à Simon à sa femme, et pour 100 livres tournois.

Acte en français, scellé ; note dorsale concernant l'archivage de la pièce¹⁶.

¹⁵ « *Littere vendicionis domino regi facte per domimos Radulphum de Gaucourt et Eustacium ejus fratrem, milites, de XXXII l. p. quas habere consueverant quolibet anno super thesauro parisiensi pro precio CCCC l. t. quas habuerunt a domino rege, michi tradita in camera compotorum pro reponendo in isto thesauro hodie V^o marcii anno CCCC^o XI^o* ».

¹⁶ « *Original de la rente achetee par le roi de messire Symon d'Any, chevalier, qu'il prenoit a cause de sa femme sur la recette de Paris, c'est assavoir, de XIII l. VIII s. II d. p. ; michi traddita XIX^a augusti CCCC XVI^o ad reponendum in isto thesauro. Mauregart* ».

Un acte vidimé :

1° 24 mars 1415 (n. st.).

Notification par Gilles Paste, garde de la prévôté d'Yenville, de la procuration donnée à son mari, Simon d'Any, seigneur de Saint-Pierre d'Any, et chambellan du duc d'Orléans, par Marion d'aliéner la rente susdite (cf. n° 130).

131-133. Rentes achetées par Macé Gasteau (3 pièces attachées, attache elle-même revêtue d'un sceau).

131. 28 mars 1511 (n. st.).

Notification par Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, garde de la prévôté de Paris, de l'échange au roi Louis XII, par Nicole le Censier, procureur en la Chambre des Comptes et procureur de Macé Gasteau, marchand de Montrichard, d'une rente de 20 livres et 7 sous tournois sur la recette ordinaire de Paris, contre 20 livres tournois de rente que ledit Macé devait au roi pour une « braye, des eaux, des pêcheries et trois îles sur le Cher ».

Un acte vidimé :

1° Procuration donnée par Macé Gasteau à Nicole le Censier, pour procéder à l'échange détaillé plus haut (cf. n° 131).

132. 1^{er} décembre 1510.

Notification par Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, garde de la prévôté de Paris, de la vente à Macé Gasteau, marchand de Montrichard, par Guillaume Bonneuil, maître général des monnaies, par sa femme, Anne de Mauregard, et par Jeanne de Mauregard, veuve de Jean Rebours, notaire au Châtelet de Paris, d'une rente de 62 sous et 6 deniers parisis sur la recette ordinaire de Paris, qu'elles tenaient en héritage de Charles Mauregard, pour 70 livres tournois.

Acte en français, scellé d'un fragment de sceau.

133. 30 novembre 1510.

Notification par Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, garde de la prévôté de Paris, de la vente à Macé Gasteau, marchand de Montrichard, par Christophe du Refuge, conseiller du roi et contrôleur des finances en la charge d'Outre-Seine et par sa femme, Julienne Jouvelin, fille d'Isabelle Froment, d'une rente de 13 livres, 14 sous et 6 deniers parisis sur la recette ordinaire de Paris, pour 400 livres tournois.

Acte en français, scellé.